

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/36/133
S/14410
19 mars 1981

ORIGINAL : FRANÇAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-sixième session
Point 58 de la liste préliminaire*
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR
LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-sixième année

Lettre datée du 17 mars 1981, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Mauritanie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Sur instructions du Gouvernement de la République islamique de Mauritanie et suite à notre entretien d'aujourd'hui, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le récit des événements qui se sont déroulés en Mauritanie hier matin :

1. Dans la matinée du lundi 16 mars 1981, vers 10 heures GMT, plusieurs commandos ont attaqué différents lieux de Nouakchott, prenant quelques otages, tuant sept personnes et blessant quelques dizaines d'autres.
2. Peu avant midi, et grâce à la prompte et efficace intervention des forces armées mauritaniennes, les commandos ont été entièrement neutralisés, soit tués soit capturés.
3. Ce groupe de mercenaires, pour la plupart Mauritaniens, étaient dirigés par deux félons, ex-officiers de l'armée mauritanienne, condamnés pour désertion et trahison : les lieutenants-colonels Mohamed Ould Bah Ould Abd El Kader et Ahmed Salem Ould Sidi.
4. Le groupe qui a traversé le fleuve Sénégal est arrivé à Nouakchott avec l'intention d'assassiner les principales personnalités mauritaniennes et de lancer immédiatement un appel radiodiffusé au Royaume du Maroc pour lui demander l'intervention de l'aviation et de l'armée de terre des forces armées royales.

Les premiers aveux des chefs du commando montrent que ce scénario a été mis sur pied par les autorités marocaines les plus autorisées.

*A/36/50.

En effet, dans leur folie expansionniste et leurs appétits territoriaux, les dirigeants du Maroc ont pris leurs rêves pour des réalités, en sous-estimant, avec leur mépris coutumier, la vigilance du peuple mauritanien, de ses dirigeants et de ses forces armées.

Pourtant, pendant plus de deux ans, le Comité militaire et le Gouvernement mauritaniens, fidèles à leur conviction que seul un Maghreb pacifique et fraternel peut répondre valablement aux défis de l'époque, ont continué de parier, envers et contre tous, sur le sens de la mesure et de la raison de ceux qui ont la responsabilité de conduire les destinées des peuples de la région.

Ni la proclamation ostentatoire à Rabat, malgré les règles élémentaires de l'amitié sinon du bon voisinage d'un front des officiers prétendus "libres", ni le soutien à peine voilé accordé à la dite "Alliance pour la Mauritanie démocratique", ni les déclarations pleines de menaces inconsidérées proférées par les voix marocaines les plus autorisées, ni les provocations et intimidations par des raids aériens n'ont pourtant dévié la République islamique de Mauritanie de sa volonté réelle et sincère d'observer une stricte neutralité face à une guerre meurtrière et fratricide qui oppose les forces armées royales marocaines aux forces armées populaires de libération sahraouie.

Aujourd'hui, le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie a décidé, devant la nouvelle et grave escalade du Maroc, de rompre les relations diplomatiques avec ce pays, rupture dont l'entière responsabilité incombe, en dernier ressort, à Rabat.

Il attire votre attention, Monsieur le Secrétaire général, sur la gravité de cette opération de déstabilisation entreprise par le Maroc pour les dangers qu'elle représente pour le Maghreb occidental et l'Afrique de l'Ouest.

Il vous assure cependant que cette agression ne détournera pas le pays de ses objectifs nationaux déclarés : la recherche de la paix au Maghreb, la démocratisation de la vie publique nationale et le redressement de l'économie.

Le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie, tout en se réservant, dans le futur, le droit d'entreprendre toute action appropriée au niveau de l'Organisation des Nations Unies, limite son action présentement à l'information de Votre Excellence et, à travers vous, de la communauté internationale.

Ainsi, je vous demanderais de bien vouloir faire circuler la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 58 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Mohamed Said Ould HAMODV

